

Pour une meilleure clarification du rôle du système d'éducation et de formation par rapport à l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail

Dr. Olivier PIEUME

Spécialiste marché du travail et analyste de politiques éducatives

I. Les missions passées du système d'éducation et de formation par rapport à l'insertion professionnelle des jeunes

Les Systèmes d'Education et de Formation Formelle (SEFF) des pays d'Afrique Subsaharienne (ASS) à l'origine avaient été dimensionnés pour former (sans nécessairement se soucier du devenir des sortants) car les Etats naissants avaient besoin de main d'œuvre (dans la fonction publique, para publique pour remplacer les colonisateurs). Par la suite, ils produisaient pour le secteur privé naissant. L'insertion professionnelle des sortants n'était pas un problème et n'était donc pas une préoccupation.

C'est après la crise économique des années 1990, avec les politiques d'ajustements structurels que l'Etat¹ a arrêté de recruter systématiquement. Les SEFF ne se sont pas adaptés à cette nouvelle donne. Ils vont continuer à produire « des sortants » sans se soucier de leur devenir. Les politiques se sont concentrées autour de l'objectif d'un enrôlement maximum au niveau primaire². Ils ne vont commencer à se préoccuper de la situation des sortants qu'au milieu des années 2000 lorsque de grandes cohortes commencent à parvenir au secondaire.

Pour atténuer la situation, les Etats mettront sur pied des actions de saupoudrage notamment le développement des Programmes d'accompagnement des jeunes à l'emploi, programme de volontariat, etc. C'est vers la fin des années 2000³ que la préoccupation du devenir des sortants entre effectivement dans l'agenda national des pays. Les responsables politiques vont prendre conscience qu'il faut arrêter de « produire les sortants » comme cela a été le cas durant les quarante années passées.

¹ Principal employeurs du secteur formel dans la quasi-totalité des pays d'ASS.

² Suite à la conférence de Jomtien sur l'Éducation pour tous en 1990, et le Forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000.

³ ■ Les Perspectives économiques en Afrique 2007/2008, élaborées par le Centre de développement de l'OCDE, la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, ont pour thème spécial le développement des compétences techniques et professionnelles (TVSD). Le rapport avance que «le TVSD était absent tant de l'objectif international de développement en 1996 que des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000. Le TVSD est maintenant de retour sur l'agenda international» (OCDE & BAD 2008).

■ En mai 2008, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) a consacré sa biennale de l'éducation en Afrique à l'«enseignement post-primaire», avec pour l'un des trois grands sous-thèmes: «développement des compétences et monde du travail: défis pour l'éducation et la formation» (ADEA 2008).

II. La partition du système d'éducation et de formation formelle dans l'insertion professionnelle est plus limitée que l'on s'imagine en général

On procède ici à une analyse en trois phases. De prime abord, il faut relever que toutes les analyses montrent que l'insertion professionnelle des jeunes dépend au moins de cinq facteurs :

- (i) La dynamique économique du pays ;
- (ii) Le facteur travail et la gestion des compétences par les entreprises ;
- (iii) L'action publique en faveur de l'insertion des chercheurs d'emploi ;
- (iv) La gouvernance et l'intermédiation du marché du travail;
- (v) La qualification/compétences des jeunes.**

Le cinquième facteur est celui sur lequel le système d'éducation et de formation a une main mise et peut donc influencer. Bien que le système d'éducation et de formation ait un rôle indéniable à jouer dans l'insertion professionnelle des jeunes à travers ce facteur, il est important de noter qu'il n'est donc qu'une pièce du puzzle. Ce constat n'était pas beaucoup mis en avant par le passé parce que les recrutements étaient presque automatiques et on inférait directement les résultats au SEFF.

Les analyses montrent également que l'acquisition des compétences/qualifications peut se faire dans le cadre de la « formation » et/ou dans le cadre de « l'expérience professionnelle ». Le SEFF ne tient donc qu'un bout de la corde pour ce qui concerne la mission de « transmission des compétences/qualifications ».

Enfin, même la « transmission »⁴ des qualifications/compétences à travers la « formation » n'est plus l'exclusivité du SEFF comme cela a été le cas pendant très longtemps. Aujourd'hui, on assiste de plus en plus au développement des structures non formelles de formation ainsi que des structures informelles de formation qui font aussi dans la « transmission des compétences/qualifications ».

Les trois niveaux d'analyses ci-dessus montrent que le rôle du SEFF dans l'insertion professionnelle s'est relativement dilué (la dynamique de l'économie, l'expérience professionnelle, les structures informelles, non formelles etc.).

III. Vers une clarification du rôle du système d'éducation et de formation formelle par rapport à l'insertion professionnelle des jeunes.

En dépit de ce qui est présenté ci-dessus, il est à relever que la politique d'EPT a renforcé indirectement les possibilités et influences du système d'éducation et de formation par rapport à l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail. Aujourd'hui, la quasi-totalité des enfants en âge d'être scolarisé entrent à l'école. Cela a une grosse implication pour le

⁴ La faculté de transmettre les compétences/qualification.

SEFF. En effet le SEFF est maintenant celui qui accueille en premier tout le monde. La politique d'EPT a conféré au SEFF cette primauté. Si avant, certaines personnes entraient sur le marché du travail sans passer par le SEFF, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Aussi, avant que les jeunes n'aillent ailleurs (se former dans le non formel, dans l'informel ou dans l'emploi), ils passent d'abord par le SEFF.

En considérant tout ce qui précède (l'accès à l'emploi dépend de plusieurs autres facteurs que sont « la qualification/emploi » ; SEF n'est plus l'unique voie « royale » d'acquisition des « compétences et qualifications » ; la « primauté » d'accueillir les jeunes avant qu'ils n'aillent ailleurs), il ressort que le SEFF devrait repenser et recadrer ses missions. Ci-dessous une liste de six obligations que le SEFF devrait assumer dans les années à venir au regard de ce nouveau paradigme :

1. Assurer le basique aux apprenants (lire, écrire, calculer) ;
2. Communiquer permanemment avec les apprenants sur le monde en dehors du SEFF ;
3. Jouer le rôle de conseiller pour les apprenants ;
4. Accompagner les apprenants qui sortent du SEFF (jusqu'à ce qu'ils soient enrôlés par l'un des dispositifs extérieurs au SEFF notamment dans une formation non formelle, une formation informelle ou qu'ils entrent sur le marché du travail) ;
5. Doter les jeunes de « savoirs » et de « compétences transversales » pour le monde extérieur au SEFF ;
6. Permettre aux apprenants qui le désirent d'acquérir les « savoir-faire » utiles pour le monde extérieur au SEFF.

Le SEFF ne pourra jouer optimalement sa partition dans l'insertion professionnelle des jeunes que si celui-ci est outillé pour assumer ces obligations. Cela passe entre autres par :

- ✓ la mise sur pied au sein du SEFF d'un système de veille permanent sur le monde extérieur au SEFF⁵ ;
- ✓ le renforcement « du rôle de régulateur du marché de l'éducation et de formation » des ministères en charge de l'éducation et de formation ;
- ✓ un accroissement et un renforcement du rôle/missions des conseillers d'orientations scolaires ;
- ✓ Un pilotage du SEFF par rapport à la demande du marché du travail et les besoins de l'économie.

Tout ceci ne sera possible que si le SEFF se dote d'une vision à moyen terme accompagnée d'une ambition de se restructurer ou de se redimensionner.

⁵ Informer sur les besoins de l'économie, du marché du travail, de développement social, des autres systèmes d'acquisitions de compétences, sur les besoins des demandeurs de formation (ménages), etc.